

Communiqué de presse | 18 septembre 2016  
Bruno Lafosse | Directeur du cabinet et de la communication  
bruno.lafosse@mairie-dieppe.fr | 06 47 84 22 73

## Ivoiriers : patrimoine et savoir-faire en péril



**Les ivoiriers de Dieppe sont menacés par le décret sur l'interdiction de la vente d'objets en ivoire. À l'occasion des journées du patrimoine, Sébastien Jumel, maire de la ville qui compte la plus grande collection publique d'ivoire en France, invite les ministres de l'Environnement et de la Culture à rencontrer les derniers professionnels pour trouver une solution qui préserve les espèces menacées et les savoir-faire patrimoniaux.**

Sauver les éléphants oui, faire disparaître les ivoiriers non. Pour Sébastien Jumel, maire de Dieppe et conseiller régional de Normandie, le décret du 16 août pris par le ministère de l'Environnement interdisant la vente de tout objet en ivoire est une fausse bonne idée. Cet arrêté reviendrait à signer l'arrêt de mort des deux derniers ivoiriers de Dieppe sur la poignée de professionnels encore en activité dans le pays.

Sébastien Jumel a choisi les Journées du patrimoine pour interpeller Ségolène Royal, ministre de l'Environnement et Audrey Azoulay, ministre de la Culture sur les conséquences du décret gouvernemental. Un courrier sera adressé dès lundi 19 septembre aux deux ministres afin de les alerter et de les inviter au dialogue. Soyons clairs, précise d'emblée l'élu : « *il est parfaitement légitime d'appliquer les préconisations de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites), et notamment de lutter avec la plus grande fermeté contre les abominables actes de braconnage et trafics qui menacent les espèces* », fruit d'une marchandisation à outrance de toutes les ressources de notre planète.

La profession d'ivoirier est représentée en France par une poignée d'artisans d'art, dont deux ont leur atelier à Dieppe. Elle est dépositaire d'une histoire ancienne, dont le musée de Dieppe conserve de remarquables témoignages dans sa collection d'ivoires, la plus importante en France avec 1 600 sculptures, qui donnent lieu à des échanges réguliers avec des musées prestigieux comme Le Louvre ou le musée Guimet encore récemment en 2012. La fin de la profession d'ivoirier mettrait d'ailleurs à mal les capacités à restaurer des pièces anciennes, conservées dans les musées ou chez des particuliers.

Si l'objectif de préservation des espèces menacées est partagé, c'est le moyen d'y parvenir qui est contesté, et ses conséquences pour les ivoiriers. En effet, *« ceux-ci travaillent une matière à la provenance clairement identifiée et contrôlée, hors des circuits mafieux et de spéculation. Ils n'alimentent en aucune manière le trafic et ne représentent pas de menace pour les espèces. Leur ivoire provient pour une grande partie de stocks constitués au fil des siècles et leur impact commercial est marginal »*

La mesure était déjà dénoncée comme inefficace dans le rapport « Modalités de restriction du commerce de l'ivoire sur le territoire national » rédigé par Sylvie Banoun et Laurent Raverat en novembre 2015 pour compte du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable.

Pour le maire de Dieppe, les solutions passent par le dialogue et le pragmatisme comme la mise en place de permis d'acheter de l'ivoire de stock existant, dont la destruction programmée ne fait qu'encherir le prix. D'où l'invitation à une rencontre avec les ministres et les professionnels à Dieppe.